

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2023-195

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2023

Sommaire

73_ACG_Académie de Grenoble / DSDEN Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie

73-2023-10-03-00003 - ARRETE décernant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SGCD Secrétariat Général Commun Départemental - Bureau des finances de l'immobilier et de la logistique

73-2023-10-05-00008 - Arrêté n° SGCD73/2023-33 du 5 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Emmanuelle OSTER, directrice départementale de la sécurité publique de la Savoie (2 pages)

Page 6

73_ACG_Académie de Grenoble

73-2023-10-03-00003

ARRETE décernant la médaille de bronze de la
jeunesse, des sports et de l'engagement
associatif

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
décernant la médaille de bronze de la jeunesse,
des sports et de l'engagement associatif

LE PRÉFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,
Chevalier des Palmes académiques,

VU le décret n° 56-688 du 6 juillet 1956 portant création de la médaille d'honneur de la jeunesse et des sports, modifié par les décrets n° 69-942 du 14 octobre 1969 et n° 73-687 du 6 juillet 1973 ;

VU le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 modifiant le décret du 14 octobre 1969 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et son arrêté d'application du 5 octobre 1987 ;

VU le décret n° 2013-119 du 18 décembre 2013 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU l'avis de la commission départementale des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 7 septembre 2023, statuant pour la promotion du 1^{er} janvier 2024 ;

Sur proposition du chef du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la Savoie :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

NOM Prénom	Année et lieu de naissance	Adresse
BADET Sylvain	Né en 1970 à GUEUGNON	Rue de Pagnet 73000 Chambéry
DEMARCHI Robert	Né en 1969 à CHAMBERY	Chemin des molasses 73160 Saint-Sulpice

NOM Prénom	Année et lieu de naissance	Adresse
DUCROS Jérôme	Né en 1992 à Aix-les-Bains	Chemin du Cret 73100 Grésy-sur-Aix
MEYER Gilles	Né en 1962 à Annecy	Impasse des primevères 73130 La Chambre
MONACHON Catherine	Née en 1957 à Chambéry	Square de la chevalière 73000 Chambéry
NOEL Damien	Né en 1956 à Chambéry	Rue au clair 73370 Le Bourget du Lac
PRADIER Jordan	Né en 1994 à LENS	Place de l'église 73210 AIME

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de cabinet du préfet et Monsieur le chef du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports sont chargés, chacun(e) en ce qui le(la) concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Savoie, notifié aux intéressé(e)s et dont une copie sera adressée à Monsieur le Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse et à Madame la Ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

CHAMBÉRY, le 3 octobre 2023

SIGNE

Le préfet,

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2023-10-05-00008

Arrêté n° SGCD73/2023-33 du 5 octobre 2023
portant délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire à Madame
Emmanuelle OSTER, directrice départementale
de la sécurité publique de la Savoie

Bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique

**Arrêté n° SGCD73/2023-33 du 5 octobre 2023
portant délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire à
Madame Emmanuelle OSTER,
directrice départementale de la sécurité publique de la Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des palmes académiques

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2023 portant nomination de Mme Emmanuelle OSTER en qualité de directrice départementale de la police nationale de la Savoie et commissaire centrale de Chambéry à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie.

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est accordée à Mme Emmanuelle OSTER, directrice départementale de la sécurité publique de la Savoie, préfiguratrice directrice interdépartementale de la police nationale de la Savoie, aux fins de procéder, pour le budget de son service, aux engagements juridiques et à la liquidation des dépenses pour un montant n'excédant pas :

- 25 000 euros pour l'engagement des travaux d'aménagement et d'entretien des immeubles, imputés sur le paragraphe 332 du budget ;
- le seuil des marchés publics pour l'engagement des autres dépenses ;
- le seuil des marchés publics pour la liquidation des dépenses.

Article 2 : Mme Emmanuelle OSTER, directrice départementale de la sécurité publique de la Savoie, préfiguratrice directrice interdépartementale de la police nationale de la Savoie, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité aux fins de signer tous les actes de nature budgétaire dans la limite des seuils indiqués à l'article 1er du présent arrêté.

L'arrêté de subdélégation sera communiqué à la préfecture de la Savoie et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Article 3 : L'arrêté n° SGCD73/2022-49 du 23 août 2022 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie est abrogé.

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et Mme la directrice départementale de la sécurité publique de la Savoie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Fait à Chambéry, le 5 octobre 2023

Monsieur le Préfet de la Savoie

Signé

François RAVIER